



Organisation de la Coopération Islamique

OIC/ACM-2018/GC-YEMEN/REP

ANNEXE - VI

**RAPPORT DE LA REUNION
DU GROUPE DE CONTACT
SUR LE YEMEN**

NEW YORK, 27 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE CONTACT SUR LE YEMEN

NEW YORK, 27 SEPTEMBRE 2018

1. Le Groupe de contact de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) sur le Yémen s'est réuni, au siège des Nations unies, à New York, 27 septembre 2018, en marge de la Réunion annuelle de coordination des Ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation, sous la présidence de S.E. le Dr. Yousef Ahmed Al-Othaimen, Secrétaire général de l'OCI.
2. La Réunion a réaffirmé son engagement résolu à soutenir l'unité du Yémen, sa souveraineté, son indépendance politique et son intégrité territoriale, à rejeter toute ingérence dans ses affaires intérieures, à être solidaire avec le peuple yéménite et à se tenir à ses côtés pour qu'il atteigne ses aspirations à la liberté, à la démocratie, à la justice sociale et au développement global.
3. La Réunion a réitéré son soutien et son appui indéfectible à la légitimité constitutionnelle au Yémen, représentée en la personne de S.E. Monsieur le Président Abed Rabbo Mansour Hadi, Président de la République du Yémen, ainsi qu'aux efforts louables qu'il déploie en vue de garantir la sécurité, la stabilité politique et économique du Yémen et la relance du processus politique pour parvenir à une solution politique fondée sur la pleine mise en œuvre de l'initiative des pays du CCG, de son mécanisme exécutif et des conclusions de la Conférence du dialogue national au Yémen, sur la base des résolutions de la légitimité internationale, en particulier la Résolution 2216 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations unies.
4. La Réunion a salué le rôle joué par les pays de l'Alliance arabe et par l'ensemble des Etats arabes et islamiques dans la fourniture de l'assistance requise à la direction légitime au Yémen et à sa population, ainsi que dans le soutien d'une solution pacifique, dans la reconstruction du Yémen et dans l'incitation des Etats membres à intensifier et à coordonner leurs efforts pour parvenir à une solution politique à la crise du Yémen, soutenir les autorités légitimes de l'État et lui fournir davantage d'aides humanitaires et de développement.
5. La Réunion s'est félicitée des grands efforts déployés par les pays de l'Alliance arabe, sous la conduite du Royaume d'Arabie saoudite, en vue d'atténuer la crise humanitaire qui sévit au Yémen, et du soutien qu'ils apportent aux efforts humanitaires internationaux et de secours pour alléger les souffrances du peuple yéménite, ainsi que de leur lancement d'un plan global des opérations humanitaires au Yémen et de leur contribution à son financement, avant de louer les efforts considérables consentis pour fournir une assistance humanitaire aux personnes nécessiteuses, en faciliter le transit et faire face aux menaces Houthies qui pèsent sur les couloirs humanitaires.

6. La Réunion a réaffirmé son attachement aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, en particulier la Résolution 2201 (2015), qui soutient la légitimité constitutionnelle au Yémen, condamne et réprime quiconque s'avise d'entraver ou d'avorter le processus politique et lui impose des sanctions ; la Résolution 2216 (2015), qui a appelé les Houthis, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies, à retirer leurs forces de toutes les zones dont ils se sont emparées, remettre les armes lourdes et légères à l'autorité de l'Etat ; et la Résolution relative à l'embargo sur la fourniture d'armes à ces derniers, ainsi que les autres résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation de la Coopération Islamique, la Ligue des États arabes et le Conseil de Coopération du Golfe.
7. La Réunion a condamné toutes les violations commises par les forces insurgées, consistant notamment en la campagne d'arrestations, les assassinats, le recrutement d'enfants et leur mobilisation dans les champs de combat, le siège des villes, le blocage de l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes touchées, le pillage des biens et la poursuite des opérations militaires à l'intérieur du Yémen et à travers la frontière, la menace contre le transport et la navigation maritime dans les couloirs humanitaires et dans les eaux nationales et internationales, et autres crimes de guerre punissables en vertu du droit international, du droit international humanitaire et des conventions internationales.
8. La Réunion a condamné l'attaque terroriste perpétrée par les Houthis contre deux pétroliers saoudiens, le 27 juillet 2018, sur la Mer Rouge et qui a contraint l'Arabie saoudite à suspendre le trafic de pétroliers dans le détroit de Bab el-Mandeb. Les répercussions de la persistance des actes terroristes houthis constituent une violation flagrante des lois et normes internationales, et une menace tant pour la navigation et le commerce international, que pour la stabilité et la sécurité internationales, de même qu'un signe évident de l'intention des Houthis de prolonger la crise yéménite, sans égard pour la situation humanitaire préoccupante du peuple yéménite générée par ces actes provocateurs répétés.
9. La Réunion a fermement condamné les actions militaires des milices Houthis à travers la frontière entre le Yémen et le Royaume d'Arabie saoudite, et les bombardements ciblant des installations et des citoyens à l'intérieur du territoire saoudien, considérant ces agissements comme étant une agression flagrante contre le territoire saoudien et une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité régionale.

10. La Réunion a également dénoncé vigoureusement les actions militaires menées par les milices Houthies dans la côte ouest du Yémen, en particulier les événements sanglants survenus dans la ville de Hodeïda, dans son aéroport et dans son port principal, où les Houthis ont utilisé les citoyens comme boucliers humains et planté des mines dans chaque région avant de la quitter, considérant cela comme une violation des lois internationales relatives aux droits de l'homme, et a exigé le retrait des milices Houthies de la ville et du port de Hodeïda.
11. La Réunion a condamné le refus par les milices Houthies des propositions des Nations unies de multiplier les cargaisons commerciales et humanitaires à travers les ports de la mer Rouge, y compris les nouvelles dispositions prises en matière de gestion du port de Hodeïda et qui sont de nature à améliorer la situation humanitaire au Yémen.
12. La Réunion a souligné la nécessité de poursuivre l'action concertée pour que le Yémen ne devienne pas un refuge pour les groupes violents et les organisations terroristes, et une source de menace pour la sécurité et la stabilité des pays voisins, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir.
13. La réunion a déploré l'absence des milices Houthies aux négociations yéménites, tenues à Genève, le 6 Septembre 2018, sous les auspices des Nations unies et réitéré son soutien aux efforts déployés par l'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations unies pour le Yémen, M. Martin Griffiths, pour trouver une issue politique à la crise au Yémen et épargner à ce pays davantage d'affrontements et de destructions, en œuvrant sans relâche à la relance des pourparlers yéménites et en appelant toutes les factions, partis et forces politiques au Yémen à se retrouver autour de la table des négociations, dans le cadre de l'initiative du CCG et de ses mécanismes exécutifs, des conclusions de la Conférence de dialogue national de 2014, de la Déclaration de Riyad de 2015 et de la Résolution 2216 (2015) du Conseil de Sécurité.
14. La réunion a rejeté les allégations et les réclamations contenues dans le rapport du Panel d'experts de Nations unies sur le Yémen publié le 28 août 2018 et toutes ses conclusions, recommandations et ses annexes, et a dénoncé entièrement la responsabilité du gouvernement légitime du Yémen et les pays de la collation qui soutient la légitimité au Yémen tel qu'annoncé par le Groupe d'Experts onusienne. Le rapport a ignoré les causes réelles du conflit, représenté par le coup d'État des milices Houthi soutenues par l'Iran contre le gouvernement légitime au Yémen et le rôle négatif de l'Iran et son intervention pour prolonger le conflit au Yémen.
15. La réunion a appelé la communauté internationale et les organes compétents des Nations Unies à fournir un appui technique au Yémen dans le domaine des droits de l'homme, conformément aux besoins identifiés par le gouvernement légitime du Yémen et à apporter le soutien nécessaire au comité national pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme au Yémen, afin que le comité puisse remplir ses fonctions et engagements conformément à la décision républicaine numéro 140 (2012) et ses amendements.

16. La Réunion a fait part des sentiments de considération des participants au Roi Salman Bin Abdulaziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, pour ses précieuses directives de transférer la somme de deux milliards de dollars à Banque centrale du Yémen, en appui à la légitimité du Yémen et pour promouvoir son économie et alléger les souffrances de son peuple. La Réunion a salué le rôle joué par les pays de l'Alliance arabe et par l'ensemble des Etats arabes et islamiques dans la fourniture de l'assistance requise à la direction légitime au Yémen et à sa population, la solution pacifique et la reconstruction. Les membres du Groupe de Contact ont appelé les Etats membres à intensifier et à coordonner leurs efforts pour parvenir à une solution politique à la crise du Yémen et soutenir les autorités légitimes de l'État et lui fournir davantage d'aides humanitaires et de développement.
17. La Réunion a exprimé ses remerciements et son appréciation au Royaume d'Arabie Saoudite, aux Emirats arabes unis, au Koweït et au reste des États membres, pour leurs contributions à la reconstruction du Yémen et au financement des opérations humanitaires au Yémen, et encouragé tous les autres États membres à ne ménager aucun effort pour fournir une assistance au peuple yéménite face à la crise et à la tragédie humaine croissante qu'il vit.
18. La Réunion s'est félicitée des résultats de la Conférence des donateurs à Genève, le 25 mai 2017, consacrée au financement du Plan d'intervention humanitaire au Yémen pour l'année 2017, et a salué, à cet égard, les contributions des États membres en termes de fourniture d'une assistance humanitaire et au développement au Yémen, avant de les appeler à continuer de fournir un soutien conséquent sur le plan politique, sécuritaire, économique et financier au gouvernement yéménite pour lui permettre de relever les défis humanitaires et de poursuivre les efforts de reconstruction du pays ;
19. La réunion s'est félicitée de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la prochaine réunion du Groupe de contact à une date à convenir en coordination avec le Secrétariat général.
